

Pourquoi exercer son activité en tant que porté ?

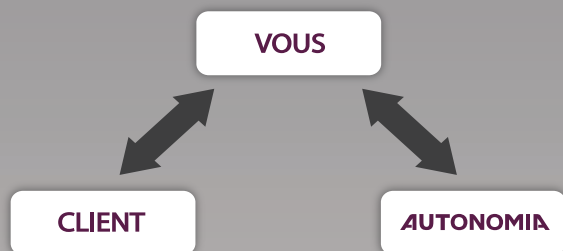
Le portage permet d'exercer son activité sans avoir à créer d'entité juridique. Il vous offre un statut souple qui permet d'éviter les contraintes administratives propres à l'activité du formateur.

Il vous permet de déléguer la gestion de votre activité et d'obtenir des avantages sociaux supérieurs.

Le portage

Un statut sécurisant

Simple d'utilisation, le portage permet d'obtenir les habilitations nécessaires pour exercer le métier de formateur. Gérez librement votre emploi du temps avec le choix de votre tarification.



Un fonctionnement simple

Vous dispensez vos prestations puis vous nous envoyez les documents obligatoires. Ensuite nous facturons votre client et établissons votre rémunération.



Nos services

➤ GESTION ADMINISTRATIVE

Nous assurons la totalité de vos tâches administratives: inscription, facturation, suivi mensuel, calcul et paiement des charges, émission de bulletins de paies.

➤ PROTECTION JURIDIQUE

Nous prenons en charge vos obligations juridiques: Déclaration URSSAF, contrat d'engagement, facturation, assurance, déclaration fiscale.

➤ CONSEILS ET DÉVELOPPEMENT

Nous mettons à votre disposition des documents pré-établis et les moyens pour développer votre clientèle: outils de communication, site internet.

Déjà en exercice ou sur le point de monter votre centre de formation, nos solutions de portage vous permettent de vous concentrer à 100% sur votre activité.



Les + de notre offre

- + Centre de formation certifié QUALIOPI
Utilisez notre numéro formateur ainsi que les documents administratifs pré-établis et déchargez vous des déclarations obligatoires.
- + Démarrez rapidement et sans frais
L'inscription à notre offre est gratuite et sans frais de dossier. Une fois inscrit vous pouvez commencer à exercer dans les 48 heures.
- + Remboursement des frais professionnels
Nous remboursons sur justificatifs 100% de vos frais professionnels ainsi que les frais nécessaires à votre développement.
- + Assurance professionnelle incluse
Les prestations d'enseignements et de formations sont intégralement couvertes par notre assurance professionnelle.
- + Avantage social
Grâce à notre localisation géographique vous pouvez bénéficier de la meilleure couverture sociale de France, qui est de 90 %.

Frais de gestion

Pour la gestion de votre activité, des frais de gestion de 5 à 10 % s'établissent sur la base du chiffre d'affaires Hors Taxes.

Les métiers entrant dans le cadre du portage

- Formateur / formatrice
- Professeur à domicile
- Coach
- Expert pédagogique
- Ingénieur formation
- Tuteur
- Éducateur
- Maître de conférence
- Conseiller en insertion
- Enseignant à distance
- Chercheur
- Formateur e-learning
- Intervenant pédagogique
- ...

Nos solutions de portage sont adaptées aux formateurs et à tous les professionnels de l'instruction et de l'apprentissage.



Nous contacter

COORDONNÉES

AUTONOMIA Portage
18 rue du Commerce
F- 68400 RIEDISHEIM

 **03 89 70 11 46**

 **contact@autonomia-france.com**

HORAIRES

Du Lundi au Vendredi de:
8h30 à 12h - 13h30 à 17h

Vous êtes intéressé par nos prestations
ou souhaitez de plus amples informations ?

Contactez-nous via nos coordonnées
ou directement sur notre site internet.



www.portage-formateur.fr

